

La plume d'Oie

Tout ce que vous devez savoir, sans même avoir à le demander

Édition juin 2019

Le mot du Maire



Au mois de mars 2020 se dérouleront les élections municipales. Il est temps de faire un bilan des réalisations depuis 2014, celles qui vont aboutir dans les mois à venir et des dossiers sur lesquels le conseil travaille pour une concrétisation que nous souhaitons le plus rapide possible.

Certains de ces travaux ont été rendus possibles ou réalisés grâce à l'implication de nos partenaires habituels que sont l'État, la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Eure-et-Loir, Chartres Métropole.

La liste n'est pas exhaustive :

- Terminés ; Plan Local d'Urbanisme (PLU), deuxième tranche de l'église et de la prairie, la trame verte, la nouvelle école maternelle Nicolas Vannier, le restaurant scolaire, le site de la sente des Marchais, les entrées du village venant du « Hameau de Lambert », de Ver-les-Chartres, de Luisant (giratoire), la nouvelle route départementale et les bassins (RD 127/RD 910), les aménagements des rues des Pluviers et Jules Verne, du Rouloir, du Vaugautier, des Moissonneurs, la salle du conseil municipal, la médiathèque Yves Legrand, le complexe sportif André Ouaggini...

- En cours ; la dernière tranche du lotissement des Dix Setiers IV, la rue de Beauce et des Courraz (1^{ère} partie), abatage de 240 peupliers, l'embellissement de la commune...

- Démarrage de la suppression de la STEP (Station d'Épuration) le 1^{er} septembre 2019, durée des travaux 5 mois, aménagements (city stade, terrain de pétanque, jeux, plantations de végétaux) le long de la piste cyclable de Montmureau et plantations d'arbres et de haies sur la commune à l'automne 2019.

- Un dossier complexe qui demande du temps et s'étalera sur 2 mandats est celui du « Cœur de Ville ». Nous poursuivons les études, après la définition de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), le dossier de création de la ZAC. Nous travaillons sur le dossier de réalisation. Actuellement, le service archéologique opère aux fouilles préventives sur le site suivi par les études de sol. Les géomètres ont relevé une partie du site pour la confection du plan topographique. Le bureau d'étude en urbanisme va nous soumettre ses propositions pour ce cœur de ville. En parallèle, nous préparons le dossier de la maison pluridisciplinaire de santé.

- je n'oublierai pas de mentionner la 2^{ème} fleur des villes et villages fleuris, le label « site de pêche famille » pour l'étang et récemment ville sportive de la région Centre-Val de Loire.

Les travaux engagés par la commune de Barjouville dépassent les 8 millions d'euros à ce jour, si l'on ajoute ceux réalisés par le Département d'Eure-et-Loir et Chartres Métropole c'est plus de 10 millions d'euros investis sur notre territoire.

- Néanmoins, l'état de nos finances est sain. Notre capacité à investir est du même ordre qu'en début de mandat.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Le Maire, Jean-François LELARGE

GYM DOUCE PREVENTION DES CHUTES

Le CCAS souhaite renouveler l'action « GYM DOUCE PREVENTION DES CHUTES » à destination des seniors (à partir de 60 ans) et des aidants, sous une forme différente mais avec le même intervenant un soir par semaine (sera communiqué ultérieurement) en période scolaire vers 17 h 30 au foyer culturel 8 rue de Beauce.

Prix annuel : 80 €

(modulable selon le nombre de participants
possibilité de règlement échelonné)

Il reste encore quelques places ! Pensez à vous inscrire en mairie ou au 02.37.34.30.04

ATELIER MÉMOIRE GRATUIT

Une séance de 2h commencera par des exercices faciles et au fur et à mesure du temps, des exercices plus difficiles.

Ce seront des exercices individuels ou par équipes suivant les séances. (Avec un petit « intermède » pour « souffler »)

Il reste encore quelques places ! Pensez à vous inscrire en mairie ou au 02.37.34.30.04

Mardi 1 fois par mois de 9 h 30 à 11 h 45

Salle communale 1 rue Jean Moulin

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
Mardi 15	Mardi 19	Mardi 17	Mardi 21	Mardi 11
MARS	AVRIL	MAI	JUIN	
Mardi 17	Mardi 28	Mardi 19	Mardi 16	

COLLECTE DES DÉCHETS

Les sacs et containers doivent être déposés le jour même de la collecte sur le trottoir et les containers rentrés dans les propriétés le soir afin de garantir un joli cadre de vie et conserver notre 2^{ème} fleur.



URBANISME

Lors de son conseil municipal du 26 mars, les élus de Barjouville ont Vous souhaitez construire une véranda, agrandir votre maison, installer un abri de jardin, modifier des ouvertures, construire un garage, refaire votre clôture... quelles démarches effectuer, quelles autorisations demander ?

Tous travaux sur une petite surface (supérieure à 5 m²), de nature à modifier la destination d'un local, modifiant l'aspect extérieur du bâtiment, créant une nouvelle construction ou sur une construction existante sont assujettis à une demande d'autorisation à déposer en mairie.

Cette demande est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

En effet, votre projet doit respecter les règles d'urbanismes nationales (cf. code de l'urbanisme) et les règles locales définies à Barjouville par un PLU (Plan Local d'Urbanisme), depuis le 25 septembre 2014.

Le plus couramment, vous aurez à déposer une **déclaration préalable** (DP) ou un **permis de construire** (PC).

Mais il existe aussi le **certificat d'urbanisme**, le **permis de démolir**, le **permis modificatif**, le **permis d'aménager**.

La **déclaration préalable** est nécessaire pour les piscines, les garages, les vérandas, les abris de jardin, les extensions, surélévation ou création de niveaux supérieurs et les clôtures.

Le **permis de construire** est nécessaire pour toute nouvelle construction (indépendante de tout bâtiment existant) dès lors qu'elle ne peut faire l'objet d'une déclaration préalable, pour tous travaux sur une construction existante si ceux-ci ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

Les dossiers doivent être complétés et accompagnés des pièces limitativement énumérées sur la notice de la déclaration.

A minima, les pièces nécessaires sont :

- Un plan de situation, par rapport au quartier, dans la ville
- Un plan de masse, qui situe votre bien sur le terrain. Aussi appelé extrait cadastral, il peut être obtenu sur le site www.cadastre.gouv.fr
- Une représentation avant la réalisation du projet
- Un descriptif du projet

Chacune de ces pièces doit être correctement renseignée ou rédigée. Faute de quoi, le dossier ne saurait être exploitable, ce qui entraînerait un refus ou une demande de complément d'informations.

Les dossiers sont à déposer en mairie. Le délai d'instruction est alors de 1 mois pour la déclaration préalable, de 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes ou 3 mois dans les autres cas pour un permis de construire.

Attention : le non-respect des règles d'urbanisme constitue une infraction !!!

Plusieurs modifications ont été apportées, sur des clôtures notamment, sans autorisation préalable. Les habitants concernés recevront un courrier leur demandant de se mettre en conformité.

En cas de doute, nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans votre projet.

Vous trouverez les informations complètes ainsi que l'ensemble des formulaires et notices liés à votre besoin sur le site www.service-public.fr et bien sûr sur le site de votre commune www.barjouville.fr.

Benoît DELATOUCHE

SECTION FOOTBALL

L'Entente de BARJOUVILLE a accueilli 4 enfants de l'ASSOCIATION SESSAD les jeudis 20 JUIN et 04 JUILLET 2019 dans le cadre d'une découverte section football.

Nous avons passé plusieurs heures ensemble dont deux heures riches en émotions.

L'Entente de BARJOUVILLE remercie L'ASSOCIATION SESSAD dont l'équipe : Madame la Présidente, Madame l'Educatrice

Madame la Psychomotricienne, Madame l'Orthophoniste, Monsieur l'Ergothérapeute, Madame la Psychologue.

L'Entente de BARJOUVILLE et la SESSAD ont décidé de mettre en place une section foot pour les enfants atteint de la Trisomie 21

Sylvain ETIEVANT



Rédaction : Publication : Mairie de Barjouville - Directeur de la publication et de la rédaction : Mairie de Barjouville - Rédaction : Commission Communication, élus, barjouvillois.



UNE FIN DE SAISON « FEU D'ARTIFICE » AU TENNIS DE TABLE

La saison 2018-2019 est sans précédent à la section Tennis de Table, pour ses 25 ans d'existence :

- Le nombre de membres est passé de 47 l'an dernier à 80, avec une augmentation chez les jeunes de plus de 200% !
- Notre équipe fanion accède pour la 1ère fois en Pré-Nationale, l'équipe 2 en Pré-Régionale et l'équipe 6 en Départementale 2.
- Nos jeunes en individuel, sont champions d'Eure & Loir ; Margaux FERDINAND en cadettes, Paul TRUBERT en minimes et cadets, ainsi qu'en double avec Paul RIBEIRO et Alexandru BARBAT dans ces 2 catégories.
- Paul TRUBERT est champion régional par classements et est éliminé en 1/32ème de finale en National à Nantes.
- Nos juniors remportent les Interclubs départementaux.
- Michel GERGAUD est 2ème en individuels vétérans départementaux.
- Le club se classe 5ème sur 28 au Challenge du meilleur club d'Eure & Loir.
- Enfin, nous avons organisé le 1er mai dans les 2 superbes salles du complexe sportif, les finales Interclubs Régionaux, avec plus de 200 jeunes venus de toute la région Centre - Val de Loire.

La reprise aura lieu du 26 au 29 août avec un stage ouvert à tous, jeunes et adultes, avant d'attaquer les premières compétitions à la mi-septembre.

Les entraînements auront lieu les lundis, mercredis et jeudis pour les jeunes, les mercredis, jeudis et vendredis pour les adultes.

Enfin, nous accueillerons les Minicom's du 21 au 23 octobre ; cette compétition nationale est réservée aux meilleurs jeunes et futurs champions français.

A très bientôt avec la petite balle blanche
Sylvain SUREAU



SORTIE CANOË

La sortie Canoë du 30 juin a clôturé la saison de la section fêtes.

31 personnes ont participé à la descente du Loir sur 11 km du Gué Véronneau à Saint Maur sur le Loir. Une halte à Bonneval nous a permis de pique niquer sur le site du Club de Canoë.

La chaleur des précédentes journées de canicule avait permis de chauffer l'eau du Loir, heureusement car 7 personnes sont tombées dans l'eau lors des passages des différents vannages et gués.

Cela nous a bien fait rire tout le long de la journée, et les participants sont prêts à renouveler cette expérience.

François CLÉMENT



LES JARDINIERS DE BARJOUVILLE

Conférence sur «Concevoir son jardin»

Jeudi 23 mai a eu lieu à Barjouville une conférence de M. Thierry Gilson (architecte paysagiste et urbaniste) dont le thème était «Concevoir son jardin». Elle était organisée par l'association des jardiniers de Barjouville.

M. Gilson a échangé avec une trentaine de personnes sur ses différentes connaissances sur le jardin, et les a illustrées avec différentes photographies de jardins comme le jardin du Château de Versailles, le jardin de Cambremer, ou le jardin du Bois des Moutiers. Il a pu donner plusieurs conseils qui permettent de sublimer un jardin sans que cela ne coûte très cher ou donner des noms de plantes qui ne nécessitent que peu d'entretiens.

Nous espérons vous voir nombreux lors d'une prochaine conférence.

L'association des jardiniers de Barjouville



Rencontre entre les écoles et l'association

Le bureau de l'association des jardiniers de Barjouville ainsi que l'école maternelle Nicolas Vanier et élémentaire Yann Arthus-Bertrand de Barjouville se sont rencontrés jeudi 6 juin 2019.

Le but est d'établir un partenariat à partir de la rentrée de septembre 2019, afin que l'association puisse aider les professeurs et les écoliers à jardiner, étudier la nature ou encore découvrir les plantes.

Une partie du terrain mis à disposition par la mairie, pourra servir aux écoles de Barjouville, avec l'aide de l'association, pour

notamment effectuer des plantations, étudier les différents stades de pousse d'une plante, étudier l'écologie, étudier la biodiversité...

Les écoles de Barjouville sont quant à elles prêtes à donner un coup de mains à l'association. Les directeurs des écoles, M. Pescheux et Mme Venot-Salas, ainsi que les professeurs des écoles, nous ont montré les jardins des écoles ainsi que les réalisations faites par les enfants en lien avec la nature comme des carillons musicaux faits avec des boîtes de conserves ou des bambous ou encore des fleurs en plastiques faites avec des bouteilles en plastiques récupérées.

Ils sont également prêts à nous aider en faisant de nouvelles réalisations qui pourront nous permettre de décorer le parc de la fête des plantes de Barjouville.

L'association leur a proposé de tenir un stand pendant la fête des plantes de Barjouville le 12 et 13 octobre pour exposer leurs travaux en lien avec la nature et les plantes.

Un grand merci aux professeurs pour leur accueil et leur enthousiasme pour nos différents projets.

Vivement la rentrée !!!

L'association des jardiniers de Barjouville

